DEPARTEMENT DE L'ARIEGE
COMMUNE D'AUGIREIN

ARRETÉ

2023_044

Arrêté de mise en sécurtité

Le Maire d'Augirein,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L 511-19 à L 511-22, L.521-1 à L.521-4 et les articles R.511-1 à R.511-13 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2131-1, L.2212-2, L.2212-4 et L.2215-1 ;

VU le constat de Monsieur le Maire concluant à l'urgence de la situation et à la nécessité d'appliquer la procédure prévue à l'article L. 511-19 du code de la construction et de l'habitation ;

CONSIDERANT que cette situation compromet la sécurité des usagés sur la D60 au lieu-dit Le Picon 09800 Augirein.

CONSIDERANT qu'il ressort de ce rapport qu'il y a lieu d'ordonner les mesures indispensables pour faire cesser ce danger imminent dans un délai fixé ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

La propriété de Monsieur Bassagado Henri sur la parcelle A 1314 menace de s'effondrer sur la D60 au lieu dit le Picon 09800 Augirein.

ARTICLE 2 :

Compte tenu du danger encouru pour les usagers de la route départementale 60, le batîment sera signalé manuellement afin d'avertir les usagers de la route.

Le non-respect des prescriptions du présent arrêté et des obligations qui en découlent sont passibles des sanctions pénales prévues aux articles L. 511-22 et à l'article L. 521-4 du code de la construction et de l'habitation.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera affiché sur la façade du batiment ainsi qu'en mairie ce qui vaudra notification, dans les conditions prévues aux articles L. 511-12 et R. 511-3 du code de la construction et de l'habitation.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé au préalable

Fait le 18 décembre 2023

Le Maire

Charles DAFFIS

MAIRIE d'AUGIREIN R.F. ARIEGE

RF
FOIX

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 18/12/2023
009-210900270-20231218-2023_044-AR